

L'APPRENTISSAGE EN FRANCE

dans ses grandes lignes

Sommaire

INTRODUCTION	LA DYNAMIQUE DE L'APPRENTISSAGE
1^{ère} PARTIE	PRESENTATION DE L'APPRENTISSAGE <ol style="list-style-type: none">1. L'apprentissage en France – Les niveaux de formation2. Le Niveau V, la part principale de l'apprentissage3. Les nouvelles dimensions de l'apprentissage : Niveaux IV et III
2^{ème} PARTIE	LES FONDEMENTS D'UN NOUVEL APPRENTISSAGE <ol style="list-style-type: none">1. Un apprentissage réellement éducatif2. Quels choix économiques pour l'apprentissage3. Comment rendre l'apprentissage plus attractif4. A propos de l'alternance
CONCLUSION	
EN ANNEXE :	Carte scolaire et apprentissage Les Olympiades des Métiers et la comparaison internationale des métiers L'impact du choc démographique Liste des abréviations Statistiques des diplômés en apprentissage, du CAP au BTS (Livret séparé)

Introduction

LA DYNAMIQUE DE L'APPRENTISSAGE

- **L'apprentissage : répondre aux besoins des entreprises par une formation avec contrat de travail**

Avec environ 365.000 jeunes en apprentissage depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur, cette filière a connu une croissance régulière jusqu'en 2000, surtout les niveaux IV et III.

- **Les apprentis, 20 % des jeunes d'une classe d'âge s'insèrent mieux et plus rapidement sur le marché du travail que les jeunes issus des filières classiques.**

- **Une formation en CFA adaptée aux réalités dispensée en alternance dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA)**

Pour le recrutement des élèves, les CFA ont l'avantage d'échapper à la carte scolaire, mais ils sont confrontés à l'intégration de la « vague d'élèves en difficulté » qui sont écartés par le processus d'orientation mis en place au collège par l'enseignement public.

- **Pour les candidats, une démarche incontournable : trouver une entreprise**

Pour être apprenti, il faut avoir signé un contrat de travail avec une entreprise d'accueil (2 ans, en général).

1^{ère} PARTIE

PRESENTATION DE L'APPRENTISSAGE dans ses grandes lignes

1^{ère} PARTIE

1

L'APPRENTISSAGE EN FRANCE - LES NIVEAUX DE FORMATION

Pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre d'apprentis est en baisse (-0,8 %). Ce ralentissement concerne avant tout le Niveau V (CAP, BEP) qui recule de (3,2 %) malgré un contexte démographique plus favorable chez les 16-17 ans. Les secteurs les plus touchés sont l'alimentation-cuisine, la santé et l'hôtellerie. L'ensemble représente une diminution d'effectifs de 7.000 apprentis en un an, pour la totalité du Niveau V.

L'augmentation du nombre d'apprentis observé jusqu'en 2000 correspond avec le développement des formations de Niveau IV et des niveaux supérieurs où le BTS à une position prépondérante. Une formation en alternance est liée à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes ce qui engendre de grandes disparités régionales professionnelles.

(Voir tableau en page 8).

1. Les apprentis en France

par niveaux de formation

Durée des études : 1, 2 et 3 ans

Stat. 2000/2001 (2 ans en moyenne)	Les niveaux de formation					Total	% filles
	V	IV	III	II	I		
Domaines de la production	165 196	40 227	14 956	1 403	5 009	226 791	6.6
Domaines des services	72 250	31 601	22 033	8 044	1 530	135 458	68.7
Total (2 ans)	237 446	71 828	37 234	9 568	6 852	362 928	29.9
Part de la production	69.5 %	56 %	40.17 %	14.7 %	73.1 %	62.5 %	
Part du niveau de formation	65.4 %	19.8 %	10.2 %	2.6 %	1.9 %	100 %	

Sources RERS 2003

30 %

En 2002, l'apprentissage en France représente un flux de 183.000 jeunes par an. Le Niveau V, c'est-à-dire la formation initiale qui prépare au CAP et au BEP, représente près des deux tiers (65.4 %) de l'apprentissage total.

Ce premier niveau V est alimenté par des élèves du collège de 4^{ème}/3^{ème} techno et de fin de 3^{ème} qui, pour la majorité, présentent des difficultés sociales et scolaires ou qui ne correspondent pas à l'offre d'orientation du collège (carte scolaire ou pré requis scolaires). La formation aux CAP, en particulier, est dépendante de la qualité du travail éducatif effectué pendant la scolarité obligatoire.

Plus récents, le Niveau IV (BAC PRO) et le Niveau III (BTS), permettent de développer des filières nécessaires à la promotion des jeunes et qui correspondent à l'évolution actuelle des métiers. Le Niveau IV, chaque année, présente 32.000 apprentis aux examens, dont 15.000 (45 %) au BAC PRO. Le reste des examens du niveau IV se compose de BP (13.700), MC4 mentions complémentaires et autres diplômes professionnels (TH).

Le Niveau III, avec un flux de 17.000 environ par an, présente 10.600 jeunes au BTS.

A noter que les formations de Niveau IV relèvent plus du domaine de la production (56 %) alors que les BTS relèvent des services.

Dans l'ensemble de l'apprentissage, la dominance des métiers de la production s'accompagne d'une forte présence masculine (70,2 %). En revanche, les filles seront majoritaires dans le commerce, le secrétariat, la coiffure, la santé...

Le point commun de ces niveaux est l'efficacité en matière d'insertion des jeunes dans l'entreprise. Les services de l'ANPE sont assez peu habitués au traitement des jeunes provenant de l'apprentissage, ce qui confirme ce point fort de l'apprentissage.

2. Le point délicat de l'apprentissage

Les métiers de la production de Niveau V

Ce niveau initial est la partie la plus ancienne et la plus importante car elle représente près de la moitié des apprentis en France (237.000 apprentis de Niveau V). Cette année, une baisse importante des effectifs du Niveau V est constatée (-3,2 %), principalement dans les services (-5,5 %) ce qui annonce peut-être le transfert de ces formations, à majorité féminine (santé, hôtellerie), vers les lycées professionnels.

Les métiers de la production de Niveau V

- 165.000 jeunes préparent principalement un CAP en 2 ans. Cette population, qui représente 46,2 % de l'apprentissage total, est constituée de 90 % de garçons.
- La majorité des formations qui préparent au CAP sont nécessaires aux entreprises et ne peuvent être substituées par des BEP en scolarité. Le CAP se prépare en 1, 2 ou 3 ans.
- Les niveaux requis pour la plupart de ces formations sont identiques à ceux qui sont utilisés pour l'orientation vers les lycées professionnels, en fin de 3^{ème}.
- Les jeunes de l'apprentissage ne sont pas orientés par le collège (ou le CIO). Le plus souvent ils doivent rechercher seuls (ou avec leurs parents) un CFA et une entreprise.
- Dans ce groupe d'apprentis de Niveau V, on rencontre un taux élevé de jeunes issus de 4^{ème}/3^{ème} techno, voire de SEGPA.
- Il paraît nécessaire d'introduire plus de transparence au « Niveau des pré requis » nécessaires à chaque spécialité ou métier, pour éviter 2 types d'effets pervers :
 - **Cataloguer certains métiers** et en faire de véritable « boucs émissaires ».
 - Réduire le nombre de choix de formations indispensables à la réussite de chacun des jeunes.

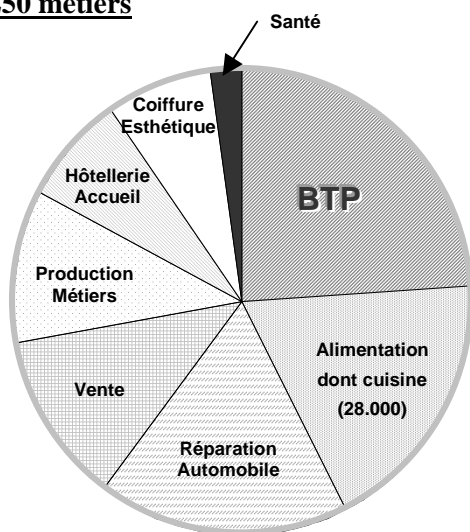
En conclusion

Les 165.000 jeunes qui préparent aux 200 CAP techniques/ Production représentent près de la moitié de l'apprentissage en France. **Ce sont eux qui demandent le plus d'attention**, car les baisses de qualité de ces formations sont assez souvent évoquées dans les propos des responsables de CFA et des secteurs professionnels. Cependant, les petites entreprises tiennent au CAP en apprentissage pour maintenir les premières qualifications des métiers et pensent, par contre, que le rôle des lycées professionnels est de préparer au BAC PRO pour apporter au marché du travail les techniciens dont chacun a besoin. Le CAP en 1 an est un outil de reconversion qui a fait ses preuves.

3. Les principaux secteurs professionnels et l'apprentissage de Niveau V

- Trois grands secteurs : le BTP, la réparation automobile et l'alimentation participent à la formation de 60 % des apprentis de ce niveau.

250 métiers



Plusieurs centaines de fédérations professionnelles
Apprentissage de niveau V sur 2 ans

GROUPE N° 1

• BTP	56 000
• Alimentation / Cuisine	44 000
• Réparation automobile	42 000

GROUPE N° 2

• Vente	28 000
• Production/ Métiers	25 000
• Hôtellerie, Accueil	18 000
• Coiffure, Esthétique	24 500
• Santé	7 500

GROUPE N° 3

• Divers métiers à faible flux	1 000
--------------------------------------	-------

Nombre d'élèves sur 2 ans	<u>245 000</u>
---------------------------------	----------------

- Le groupe n° 2 rassemble des spécialités dans lesquelles le BEP en formation scolaire cohabite avec le CAP en apprentissage : la vente, la production/ métiers, l'hôtellerie/ restauration, la coiffure/ esthétique et la santé.
- Enfin, le groupe n° 3 rassemble des dizaines de métiers à faible flux (3 à 30 CAP par an) ou l'on retrouve les métiers d'art. Ce groupe concerne plus particulièrement les chambres de métiers.

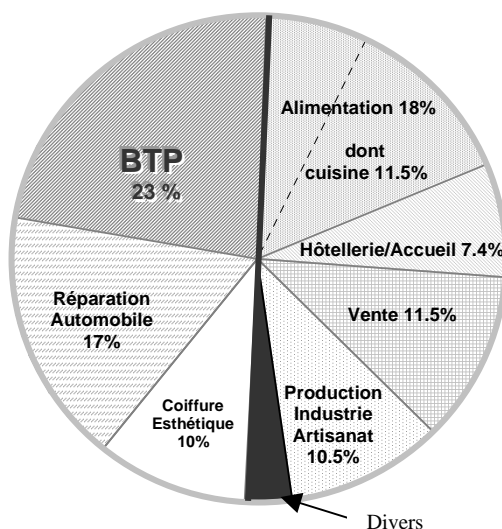
2 types d'organisation de l'apprentissage

Certains secteurs, comme le BTP, la réparation automobile, la coiffure... sont centralisés. La majorité des autres secteurs, plus petits, se gèrent au niveau de chaque fédération ou avec les réseaux de CFA en place : CCI, Chambre de Métiers, CFAI...

3 ORGANISATIONS CENTRALES

soit 50 % de l'apprentissage

- CCCA/BTP
- A.N.F.A.
- AFC



GESTION PAR LES FEDERATIONS ET LES RESEAUX DE CFA

(Conventions avec les CFA et la MEN)

Plusieurs dizaines de fédérations

EVOLUTION DE L'APPRENTISSAGE

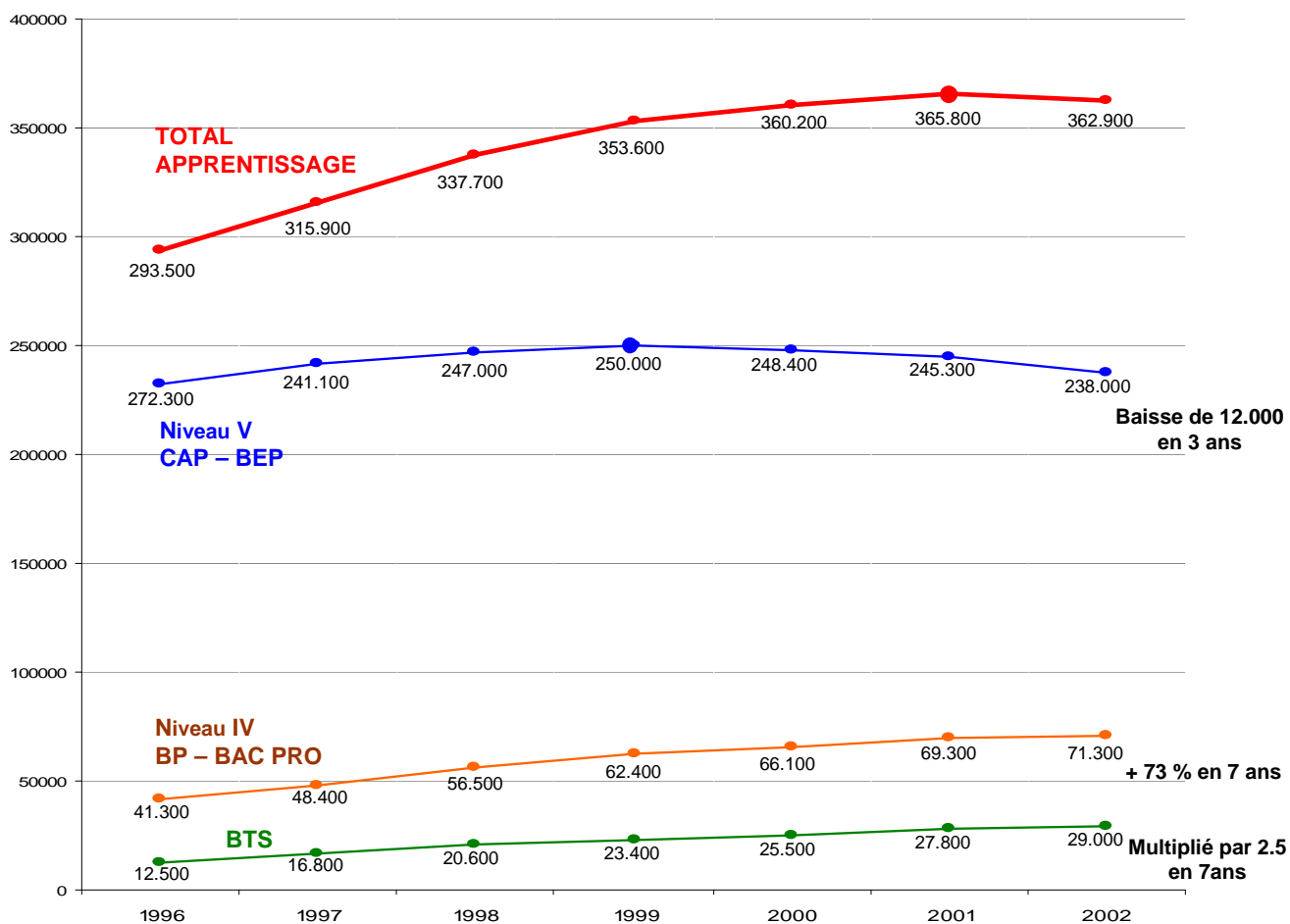
Statistiques RERS 2003

Evolution des effectifs dans les CFA

Répartition par niveau de formation – Scolarité moyenne 2 ans

de 1996 à 2002

Effectif apprentis



L'apprentissage de Niveau V commence son ralentissement en 1999 jusqu'à baisser de 12.000 apprentis en 3 ans.

La croissance appréciable des niveaux IV et V ne peut cependant pas compenser la baisse régulière des effectifs d'apprentis en CAP.

Les évolutions par diplômes

Jusqu'en 1986, l'apprentissage préparait uniquement des CAP et des mentions complémentaires. Au moment où les nouvelles formations ont été introduites dans l'apprentissage, l'effectif total des apprentis était de 216.500 en France, chiffre comparable au Niveau V en 2001 (237.446).

La dynamique actuelle de l'apprentissage repose sur les niveaux moyens (IV et III) sans que le système ait réglé pour autant le problème de la formation des ouvriers qualifiés, tant demandés par les petites entreprises.

La performance des nouveaux diplômés (introduits en 1986)

Diplômes	1995	2001	Progression	Croissance annuelle
▶ BEPC (substitution au CAP)	36.129	51.244	15.115	+ 6 %
▶ BAC PRO	15.632	36.979	21.347	+ 19.5 %
▶ BTS	12.539	28.982	16.443	+ 18.7 %
▶ Autres diplômes supérieurs	7.511	24.672	17.161	+ 32.6 %
TOTAL	71.811	141.877	70.066	+ 13.9 %

Ce groupe des « formations élevées » accrédite l'idée que l'apprentissage a de belles années devant lui. Par sa réussite, il peut aussi encourager l'apprentissage de Niveau V à lancer un défi pour trouver un nouvel essor avec les formations en CAP qui représentent toujours la moitié de l'apprentissage, celle des TPE.

2

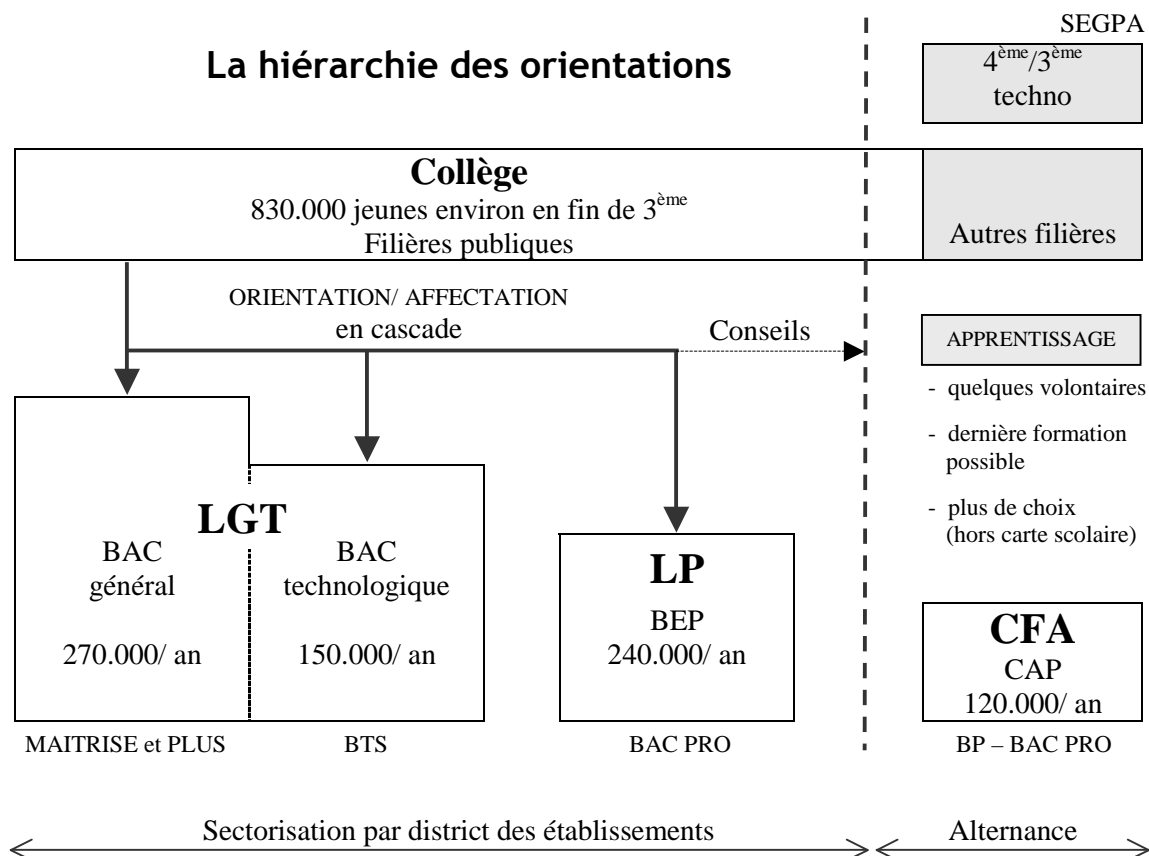
LE NIVEAU V

Part principale de l'apprentissage

Ce niveau de formation représente 67 % de l'apprentissage en France. Il prépare principalement aux domaines de la production avec plus de 90 % de garçons. La qualité de la formation des apprentis de ce niveau est étroitement liée à la qualité des jeunes qui arrivent de la scolarité obligatoire à 16 ans, c'est-à-dire de jeunes qui ont entre 2 à 3 années de retard à la fin du collège.

Une orientation « par défaut »

Chaque année, les collèges orientent leurs élèves en fin de 3^{ème}, avec une logique basée sur le mérite scolaire. D'un côté les élèves qui ont un bon livret scolaire viendront rejoindre la filière qui conduit au BAC, de l'autre l'apprentissage qui viendra au secours de ceux dont le niveau est si bas qu'ils ne peuvent être admis dans un lycée professionnel. **Les CFA qui ne bénéficient pas de l'orientation scolaire** vont devoir accueillir une population hors normes de 120.000 jeunes chaque année, y compris des élèves proches de l'illettrisme ou qui connaissent des difficultés sociales graves.



Un travail social intégré à l'éducation

Dans la logique de l'orientation scolaire actuelle, l'apprentissage se situe en bout de ligne et sert de variable d'ajustement à l'enseignement professionnel. Il en résulte un travail social important qui masque les enjeux réels de cette filière.

Cette différence créée entre les lycées professionnels et les CFA prive l'apprentissage de jeunes possédant un niveau général suffisant (ou des pré requis nécessaires) pour faire face aux besoins en qualification des métiers. Les entreprises ont une idée précise des jeunes qui peuvent réussir et elles ne renouvelleront pas l'investissement d'une formation de 2 ans si les échecs sont répétés.

A la fin de l'enseignement obligatoire (16 ans), qui est l'une des fonctions essentielles du collège, les élèves arrivent sans brevet ou sans certificat détaillant le niveau effectif du jeune.

Apprentissage : informations pratiques

Les jeunes quittent le collège pour être formés en alternance dans une entreprise et dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Pour devenir apprenti, il faut signer un contrat de travail avec un employeur chez qui l'on va effectuer sa formation pratique. Ce contrat s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Sa durée est généralement de 2 ans. Pour la préparation d'un CAP elle peut varier de 1 à 3 ans. Il est possible d'enchaîner plusieurs contrats, l'un à la suite de l'autre, sans conditions particulières.

- **Diplômes de niveau V, présentés par apprentissage (133.000 jeunes par an)**

Selon les statistiques d'examens de la MEN-DPD, en 2000 :

Présentés à l'examen : CAP = 95.420 BEP = 30.820 MC5 = 7.100

Tenir compte des cumuls possibles BEP/CAP, faibles en apprentissage, cependant.

L'apprentissage de niveau V distribue 100.000 diplômés par an, soit 14 % d'une classe d'âge. A ces jeunes diplômés, il faut ajouter un nombre élevé d'apprentis qui intègrent l'entreprise directement, sans réussir leur examen (35.000 par an).

- **Objectif du CAP** : Apporter une première qualification pour un métier précis. Il y en a 250.

Les apprentis peuvent poursuivre leurs études après le CAP, par des mentions complémentaires (MC) et le brevet professionnel (BP). Les apprentis de la filière BEP/CFA sont les plus concernés par le BAC PRO.

Pourquoi les jeunes choisissent-ils l'apprentissage ?

Dans un premier temps, les jeunes qui ont une ou deux années de retard mais un niveau scolaire suffisant seront orientés et affectés dans un lycée professionnel (LP) pour préparer un BEP en scolarité continue. Deux jeunes sur trois entrent en LP pour un en CFA.

Ensuite, pour les jeunes qui ne trouvent pas de solution à partir de l'orientation officielle, il reste l'apprentissage. Le collège conseillera quelques adresses.

Pourquoi un jeune choisit-il l'apprentissage ?

- **Parce qu'il est motivé par un métier précis** : être cuisinier, être coiffeuse... et que seul le CAP en apprentissage permet la formation aux métiers (20 % des apprentis).
- Par lassitude de la formation scolaire théorique à temps plein.
- Par choix personnel, besoin de changement, connaissance de l'apprentissage par des tiers (famille d'artisans).
- **Salaires qui va permettre d'être plus autonome vis-à-vis de la famille.**

- **Orientation par défaut** (pas d'autre solution possible.)
- Elève trop âgé, niveau faible, trop de concurrence pour entrer en LP.
- **Orientation plus souple.** En sortant de la carte scolaire, l'élève retrouve de nouvelles solutions.
- **Bon accueil** par une entreprise ou un CFA. Rôle du contact humain et de la prise en charge.
- Parce que les débouchés (et le salaire) sont assurés après l'apprentissage.

La part des PME dans l'apprentissage de niveau V

C'est l'artisanat qui soutient la formation d'ouvriers qualifiés par l'apprentissage (entreprises de 0 à 20 salariés).

Secteurs	Estimations	
	Part des TPE	Grandes entreprises
Coiffure/ esthétique	100 %	
BTP	85 %	
Alimentation/ cuisine	80 %	CHAINES
Réparation automobile	70 %	FILIALES
Hôtellerie/ restauration	70 %	CHAINES
Vente	60 %	GMS
Production technique	50 %	INDUSTRIE

On peut estimer à 85.000 jeunes le flux annuel (70 %) des jeunes choisissant les TPE pour préparer un CAP ou un BEP en apprentissage.

La poursuite des études après le CAP

Elle est possible sous forme de MC (mention complémentaire) et de BP (brevet professionnel), cependant elle paraît illusoire au regard du faible nombre de jeunes obtenant un diplôme de niveau IV par cette filière.

La cause essentielle est liée au taux élevé de jeunes en difficulté scolaire à l'entrée du CAP. Par la suite, le taux d'abandons après formation ainsi que la faible valorisation du BP par les entreprises peuvent expliquer le faible score constaté dans cette filière.

Taux de réussite MC = 4,3 %

BP = 4 % hors coiffure et pharmacie

Extraits, après le CAP/ CFA

Diplômés

SECTEURS (extrait)	CAP	MC	%	BP-BM	%
Métiers de bouche, Cuisine	20.216	1.367	6.8	936	4.6
BTP (construction, finition)	13.144	350	2.7	1.174	9.0
Maintenance Auto	7.608	503	6.6	BAC PRO	-
Electricité	5.916	836	14.1	592	10.0
Commerce/ Vente	12.960	-	-	356	2.7
Hôtellerie	8.032	217	2.7	-	2.3
Coiffure/ Esthétique (BP obligatoire)	12.341	198	1.6	2.860	23.2
Etc...					

L'apprentissage avec BEP peut conduire au BAC PRO, dans les secteurs qui ont fait ce choix : alimentation, maintenance auto, électricité, commerce, hôtellerie-restauration...

Diplômés 2000 (en apprentissage) : 21.500 BEP pour 9.700 BAC PRO en grande partie d'origine lycée professionnel.

NIVEAU V - EN RESUME

Les 2/3 de l'apprentissage en France

- 245.000 jeunes en formation CFA/ Entreprises, dont :
 - Domaines de la production 170.000 (93 % de garçons)
 - Domaines des services 76.000 (68 % de filles)
- 100.000 diplômés chaque année (CAP + BEP)
(Plus insertion de 35.000 non diplômés)
14 % d'une classe d'âge.

Difficultés actuelles

- Une orientation scolaire qui utilise l'apprentissage comme variable d'ajustement de l'échec scolaire sans tenir compte des obligations liées à la scolarité obligatoire (16 ans).
- Pourquoi le statut des CFA n'est-il pas en parité avec celui des LP ?
- La recherche d'un employeur dès le début de la formation reste un barrage difficile à franchir pour certains.
- La poursuite des études par les MC et le BP est illusoire. Seulement 5 % des jeunes titulaires du CAP réussissent ces diplômes.
- L'adaptation à cette formule des jeunes les plus faibles provenant du collège est trop brutale. Une 3^{ème} année en amont de la formation en CAP par apprentissage paraît de plus en plus nécessaire.

Les points forts

- Les jeunes qui choisissent cette filière s'intègrent mieux et plus rapidement à l'entreprise.
- 70 % des jeunes préparant un CAP en apprentissage le font dans des entreprises artisanales. Les petites et moyennes entreprises ont des besoins en main d'œuvre élevés. Il est donc possible de développer ce marché en demande de jeunes motivés.
- Malgré ses handicaps au niveau de l'orientation, l'apprentissage de niveau V est en légère croissance (en 2000-2001, plus de 5.300 jeunes (+2.2%) en CAP).
- Les CFA reçoivent les jeunes après que les LP aient fait leur choix parmi les élèves proposés par les collèges (60 % des apprentis proviennent de catégories sociales défavorisées (ouvriers + sans emploi.)

Ceci suppose de la part des recruteurs une certaine abnégation pour accueillir des jeunes qui arrivent avec des problèmes scolaires et le plus souvent sociaux, **ce qui confirme bien le rôle social de l'apprentissage qui est devenu aussi une action bénévole utile à tous.**

1^{ère} PARTIE**3****LES NIVEAUX IV ET III****Les nouvelles dimensions de l'apprentissage**

Depuis 1986, les formations en apprentissage ne s'arrêtent pas aux premières qualifications. Ceci a permis aux niveaux moyens IV et III de se développer rapidement (+ 18,6 %) car ils correspondent aux besoins nouveaux des entreprises, liés à la mise en place des nouvelles technologies (ordinateur, Internet, matériels numérisés...) Dans le même temps les PME se sont mises en recherche d'un nouvel encadrement. Les services connaissent la croissance la plus élevée.

La part des niveaux moyens : 29 % en forte croissance

Niveau IV	19 %	BAC PRO, BP, MC	Flux 30.000/ an
Niveau III	9.7 %	BTS	Flux 14.000/ an

Une promotion sociale, actuellement impossible

Si les CFA réalisent en niveau V un travail social important auprès des jeunes en difficulté arrivant du collège, il n'est pas possible, avec ces mêmes élèves, de former en niveau IV les techniciens dont les entreprises ont besoin.

Diplôme en apprentissage**Niveau IV, issus du CAP**

(hors BAC PRO)

Admission 2001	BP, BT, BM	9.900	(en préparation 13.800)
<u>Cas spéciaux :</u>	Coiffure	- 2.860	
	Pharmacie	- 2.200	
		- 5.060	
	Solde autres métiers	+ 4.840	soit 5 % des CAP

Actuellement, l'apprentissage ne permet pas de fournir des techniciens et des encadrants au marché du travail qui est déficitaire dans ces qualifications moyennes.

Diplômé CAP en CFA en 2000 95.400

Une 2^{ème} chance pour les jeunes de LP et de LGT

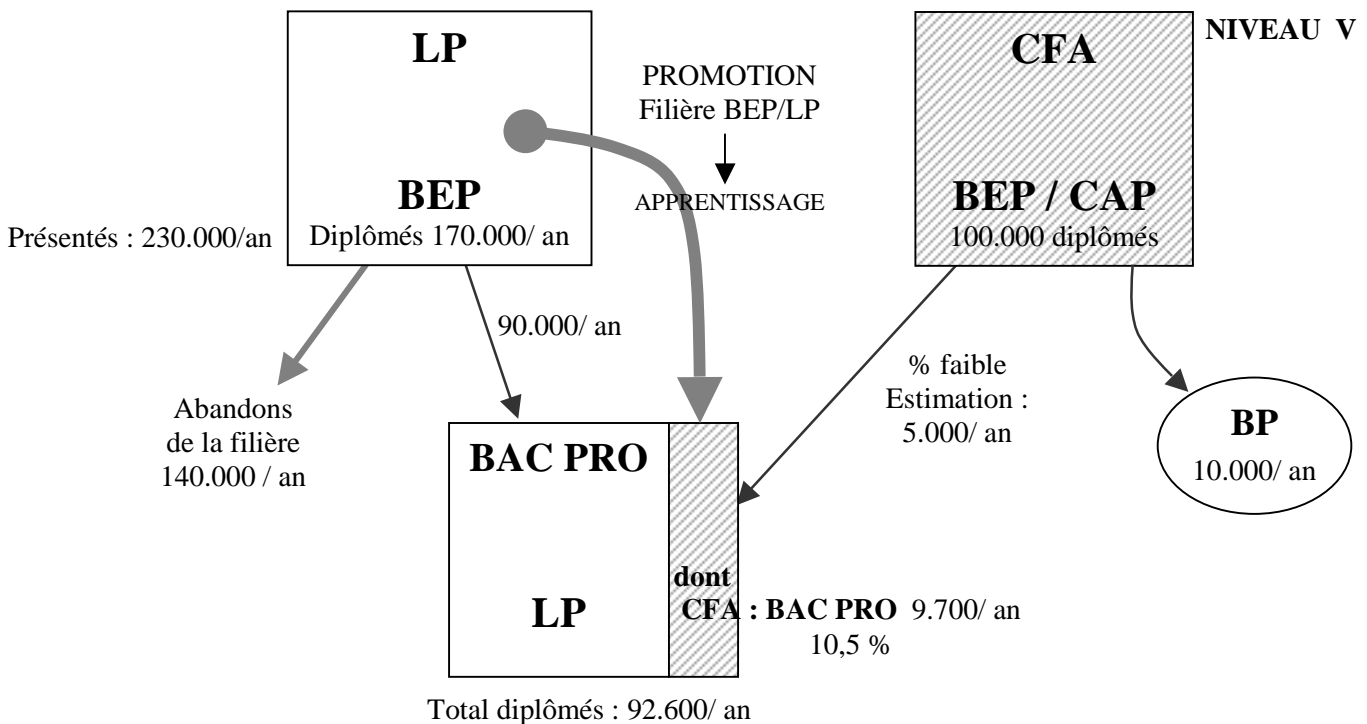
Alors que l'apprentissage de Niveau V se trouve confronté à des jeunes, en partie issus de l'échec scolaire, il existe des ressources appréciables à mettre en valeur, au niveau moyen du système éducatif des lycées.

Avec ou sans diplôme, des dizaines de milliers de jeunes, des lycées professionnels et des lycées généraux et technologiques, arrivent dans la vie active sans formation professionnelle effective. Pourtant, ces jeunes que l'on retrouve au moment du BEP et du BAC ont pour la plupart les bases recherchées pour la formation par apprentissage.

Ce serait une 2^{ème} chance offerte à ces jeunes de 18 à 21 ans pour devenir les techniciens et les cadres moyens dont les entreprises ont de plus en plus besoin.

1. Flux des diplômés des lycées professionnels

NIVEAU IV



Actuellement, le BAC PRO en apprentissage représente environ 10 % des jeunes reçus à ce BAC (9.746 diplômés CFA sur un total de 92.617.)

Les jeunes qui préparent le BAC PRO en apprentissage proviennent en minorité de l'apprentissage BEP/ CAP.

C'est la filière **BEP/ LP** → **BAC PRO en apprentissage** qui correspond au besoin actuel des entreprises et qui permet à de nombreux jeunes de poursuivre leurs études (promotion sociale).

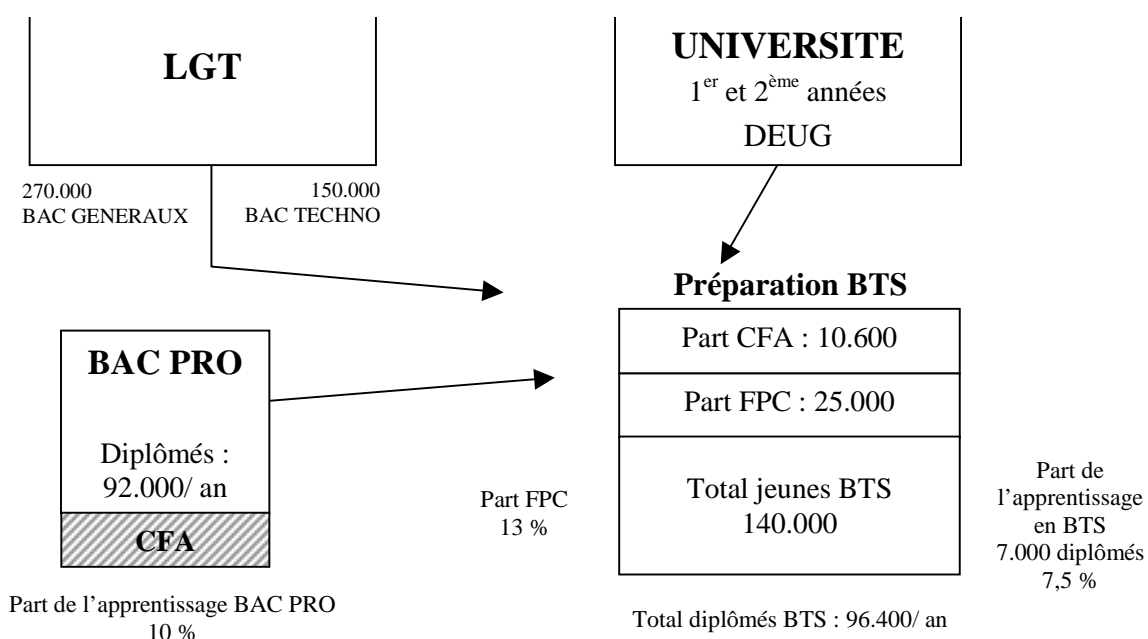
La composition du niveau IV

Nb d'apprentis

- MC4 (mentions complémentaires).....	2 %	} origine apprentissage
- BP et assimilés.....	52,7 %	
- BAC PRO.....	45,3 %	

2. Flux des diplômés LGT et Université 1^{ère} année

NIVEAU III



Le BTS en apprentissage représente encore une faible part des formations en STS. L'apprentissage apporte une solution accessible aux élèves qui rencontrent des difficultés sociales ou qui hésitent face à une concurrence plus importante dans l'enseignement universitaire. Certains élèves devront envisager la préparation du BTS en 3 ans s'ils sont faibles dans les matières générales ou éloignés de la spécialité préparée.

NIVEAUX IV et III - EN RESUME

- Forte demande des entreprises pour former des techniciens. Influence des nouvelles technologies et du management en équipe.
- Les effectifs de la formation actuelle en apprentissage (présentés aux diplômés) :
13.800 BP (hors cas spéciaux) 12.000 BAC PRO 10.600 BTS
paraissent insuffisants face aux demandes des entreprises
- La population des apprentis en CAP est d'un niveau trop faible pour espérer développer le nombre de BP actuel (5 % des titulaires du CAP, hors métiers spéciaux.)
- **Les jeunes qui possèdent les bases nécessaires pour la relance d'un apprentissage de niveau moyen se trouvent dans les scolarités à temps plein :**
 - Filière 1 BEP/ LP → BAC PRO en apprentissage
 - Filière 2 BAC LGT + Retour FAC → BTS en apprentissage
(62 % des BTS en apprentissage proviennent directement du BAC)
- **C'est donc principalement un problème de communication à l'échelon national** vers les jeunes de niveau moyen : BEP ou BAC, qui doit permettre de former des techniciens par l'apprentissage pour les entreprises qui en ont besoin. Les domaines des services correspondent plus fortement aux demandes des entreprises.

2^{ème} PARTIE

LES FONDEMENTS D'UN NOUVEL APPRENTISSAGE

Les questions essentielles

2^{ème} PARTIE

LES FONDEMENTS D'UN NOUVEL APPRENTISSAGE

Introduction

L'apprentissage est une forme historique d'enseignement professionnel qui a permis, pendant plus d'un siècle, de former les ouvriers qualifiés et les artisans dont avaient besoin les petites entreprises françaises. Depuis plus de vingt ans, un ensemble de dispositions ont été prises pour en assurer le développement et le financement. De cette même période date la décentralisation par les conseils régionaux de la compétence de la carte scolaire et des décisions d'ouverture et de fermeture des sections d'apprentissage.

Par ailleurs, l'apprentissage permet depuis les années 80 de former des niveaux plus élevés, principalement des techniciens et techniciens supérieurs.

L'apprentissage, plus que dans le reste de l'enseignement professionnel, a donné un rôle essentiel aux organisations professionnelles sectorielles.

La question de l'évolution de l'apprentissage devrait se poser aujourd'hui tant au niveau de la pédagogie qu'au niveau de l'attrait pour les jeunes, avec 2 ouvertures particulières :

- à l'issue du collège, l'apprentissage de Niveau V assure actuellement une fonction d'insertion des jeunes auprès d'une part importante des 120.000 entrants ;
- par la suite, l'apprentissage de Niveaux IV et III intervient comme acteur de promotion sociale auprès des jeunes issus des lycées pour former les techniciens dont les entreprises ont de plus en plus besoin.

L'autre question concerne le financement de l'apprentissage, elle est récurrente et appelle une prise de position quant au modèle économique choisi pour cette forme d'éducation.

Enfin, la pratique de l'apprentissage nécessite une « coexistence » pour réaliser « ensemble » la formation dispensée en CFA (Centre de Formation d'Apprentis) et le contrat de travail, avec le maître d'apprentissage. Cette formation en alternance appelle une réflexion pour améliorer sa situation actuelle et les évolutions à envisager dans les rapports Entreprises-CFA.

La dernière préoccupation concerne le rôle des différents services de l'Education Nationale. Ils participent à l'élaboration des programmes avec les CPC et jouent un rôle incontrôlé au niveau de l'orientation et des affectations. L'orientation doit reconnaître l'existence des CFA sans oublier le rôle du collège unique pendant la période d'enseignement obligatoire.

Après le slogan, déjà ancien, de « 80 % d'une tranche d'âge au niveau du baccalauréat » qui marque le début de la massification et de la démocratisation de l'Education, nous pouvons donner un nouvel objectif « 80 % de vie réussie » en posant les fondements d'un nouvel apprentissage pour ce nouveau millénaire.

Le débat national sur l'éducation, qui va prochainement s'engager, sera l'occasion d'un « diagnostic partagé » mais aussi, nous le souhaitons, fondateur d'un mouvement tourné vers la réussite de la jeunesse et des entreprises, à l'image de celui qui a précédé les textes de 1971 sur l'enseignement technologique et professionnel.

1

UN APPRENTISSAGE REELLEMENT EDUCATEUR

La lecture des programmes d'enseignement professionnel montre tout l'exercice auquel se sont livrés les concepteurs de diplômes qui s'intéressent à l'apprentissage.

Jusqu'à la réforme récente des programmes d'enseignement, les élèves et notamment les apprentis de CAP étaient confrontés à une « dichotomie » entre les enseignements généraux et les enseignements technologiques et professionnels ; cette séparation reste vraie pour les BEP et les BAC professionnels.

Sans entrer dans les détails, la formation des « apprentis » a pour objectif de « qualifier » cette main d'œuvre afin de garantir un développement économique pour l'entreprise et les jeunes mais aussi d'apporter les compétences considérées comme indispensables pour une participation réussie à la société, tout au long de la vie.

Dans un premier temps, la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul sont nécessaires pour acquérir les compétences indispensables au développement humain des jeunes. Pour les apprentis de CAP, la fin de la scolarité obligatoire au collège devrait permettre d'évaluer les compétences de chacun avec précision, au travers d'un brevet ou d'un certificat sur les connaissances, les savoir-faire et les aptitudes.

Ensuite, les programmes doivent inclure le développement des compétences fondamentales pour permettre à tout un chacun de réussir sa vie professionnelle et personnelle. Sur ce point, les travaux de la commission européenne méritent un détour avec l'utilisation du **concept de compétences clés**¹ qui vise une harmonie des programmes pédagogiques en Europe.

¹ La commission européenne (2002 a) demande aux systèmes d'éducation et de formation de mieux répondre aux besoins des jeunes et du marché du travail. Il est recommandé que tous les citoyens aient la possibilité d'acquérir gratuitement certaines « compétences clés », y compris la lecture, l'écriture et le calcul. La promotion des connaissances, des savoir-faire, des attitudes concerne d'abord : les mathématiques, les sciences, la technologie, les langues étrangères, les aptitudes permettant « d'apprendre à apprendre », la sensibilisation culturelle, les compétences sociales / personnelles, l'esprit d'entreprise et la culture technologique, y compris les TIC.

Le concept de compétences clés :

Il a pour objectif de promouvoir la connaissance dans l'action ou la mise en application.

Les compétences clés qui intéressent les apprentis

	AU PREALABLE	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Lecture, écriture, calcul
1	COMPETENCES CLES TRANSVERSALES (OU GENERALES)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Communication, Aptitudes relationnelles ▸ Résolution des problèmes, Prise de décision ▸ Travail en équipe ▸ Apprendre à apprendre, la créativité ▸ Les bases en maths et sciences ▸ La motivation, la confiance en soi ▸ L'organisation personnelle ▸ La citoyenneté, l'environnement ▸ La culture générale ▸ Les valeurs <p style="text-align: right;">etc</p>
2	COMPETENCES CLES SPECIFIQUES (PROFESSIONNELLES)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Culture technologique ▸ Matières professionnelles ▸ Esprit d'entreprise ▸ TIC ▸ Langues <p style="text-align: right;">etc</p>
3	COMPETENCES CLES (ENTRAINEMENTS)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Education physique et sportive ▸ Habilité manuelle ▸ Gestes professionnelles <p style="text-align: right;">etc</p>

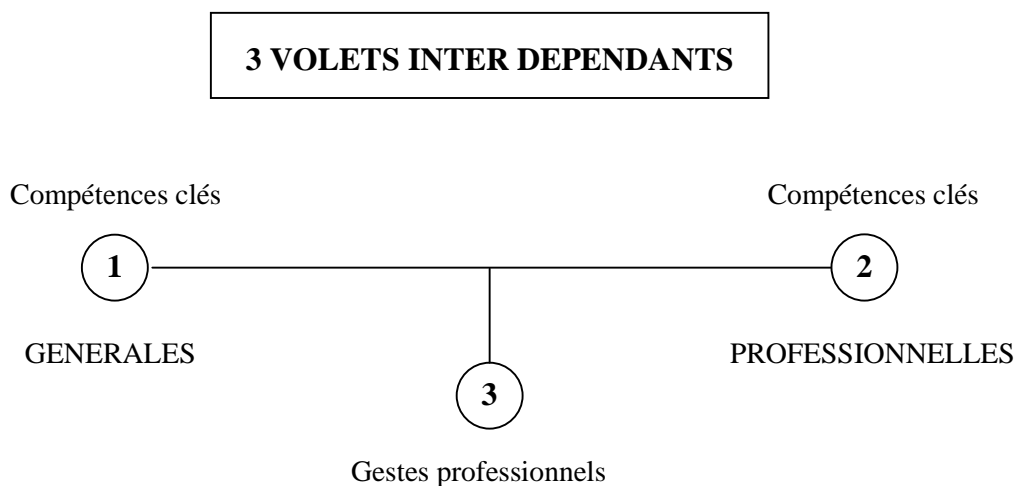
Bien entendu, une sélection de compétences, qui soit aussi un objectif pour la formation des apprentis, donnera plus de clarté aux débats.

Les travaux de la commission liés à l'harmonisation des systèmes éducatifs concernent tous les pays de l'Europe. Les différentes décisions à prendre se situent plus au niveau de **la sélection des compétences clés à mettre en place par l'enseignement obligatoire** qui sont la base de la construction de l'unité européenne.

L'évolution de l'ensemble des programmes de l'enseignement professionnel en France devrait avoir pour objectif de permettre aux apprentis de faire une bonne application des compétences clés sélectionnées. Au moment de la formation, les compétences clés transversales pourront être un objectif pour construire les cours spécifiques.

A titre d'exemple, « l'emboîtement » des connaissances générales et des compétences professionnelles apparaît comme le moyen essentiel pour que les jeunes qui suivent une formation par apprentissage soient tout à la fois plus motivés par leurs études et, plus tard, plus actifs dans leur citoyenneté.

La relecture des programmes d'enseignement professionnel, sous l'angle du triptyque des compétences clés serait un atout majeur pour la réussite d'un nouveau contrat d'apprentissage en France.



Cette évolution pédagogique nécessite de repenser les modalités et les stratégies de l'enseignement en alternance, les qualifications des enseignants pour s'adapter aux nouveaux contenus ainsi que l'évaluation des élèves issus du collège.

Au-delà, si nous projetons notre réflexion vers les prochaines années, il nous faut créer les conditions d'une réelle mobilité, tant professionnelle que pédagogique. Cela passe évidemment par l'apprentissage d'une deuxième langue, par la mixité culturelle créée par les programmes européens d'échanges, mais aussi par la constitution d'un véritable corpus de certification communautaire qui ne soit pas réservé qu'aux diplômes universitaires.

Cette dernière volonté de créer un **corpus de certification communautaire** pour l'ensemble des diplômes relève de la même ambition politique pour l'Union Européenne de créer une monnaie unique, dans le domaine de l'éducation et de l'emploi. Certes, il faudra commencer par l'harmonisation des enseignements obligatoires.

Il nous semble que c'est la réunion de ces conditions qui permettra de redonner au contrat d'apprentissage une nouvelle vie, afin qu'il soit une modalité d'enseignement comparable à celle pratiquée à temps plein dans des établissements publics et privés.

2

QUELS CHOIX ECONOMIQUES POUR L'APPRENTISSAGE

Le financement de l'apprentissage provient de 3 sources principales :

- La taxe d'apprentissage
 - Le Conseil Régional
 - L'Etat
- ✓ Le coût des formations en CFA se compose de charges de fonctionnement (90 %) et d'investissements. Ces coûts représentent 48 % du financement de l'apprentissage, ils sont couverts par :

	M€	%
- la taxe d'apprentissage (part)	462	32,7
- les subventions des conseils régionaux	797	56,4
- l'apport des branches professionnelles.....	108	7,6
- la contribution des organismes gestionnaires.....	45	3,2
TOTAL	1.412	

auxquels il faut ajouter une partie des 46 M€ provenant du Fonds National de Péréquation de la Taxe d'Apprentissage (FNPTA).

- ✓ Le financement des dispositifs incitatifs auprès des entreprises représente 52 % des dépenses d'apprentissage.
Le financement des primes versées aux employeurs va être transféré aux conseils régionaux, dès 2003. Cette évolution portera le concours financier des régions à 50 % qui deviennent ainsi les principaux financeurs de l'apprentissage.
- ✓ Le produit de la taxe d'apprentissage par apprenti est en évolution, ces dernières années. Toutefois, les écarts entre les régions sont importants. Pendant cette même période, **les coûts de fonctionnement des CFA n'ont cessé de croître (+ 6%)**. Cette tendance est liée à l'accroissement des effectifs et à la diversification des formations et des niveaux. Certains parlent d'économie de pénurie au regard des ressources dont disposent les CFA, dans un contexte où les missions des CFA se développent de plus en plus.

- ✓ La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 donne une place centrale au Conseil Régional dans le financement de l'apprentissage et dans sa gestion :
 - Subventions aux CFA pour les coûts de formation (montant minimum de ressources).
 - Gestion des primes auprès des employeurs d'apprentis.
 - Gestion des fonds de péréquation après un ajustement du dispositif.

En ce qui concerne **l'attribution d'un montant minimum de ressources aux CFA**, la réforme en cours cherche d'abord à inciter les CFA à mettre en place des procédures comptables séparées, plus transparentes, et développant une approche analytique avec des outils adaptés.

Les CFA sont invités à définir le coût de formation avant d'établir un dialogue avec les acteurs de la politique d'apprentissage. La fixation contractuelle du minimum de ressources au CFA pourra tenir compte aussi de distinctions liées au niveau et à la nature des formations.

La réforme actuelle vise à améliorer la gestion des ressources disponibles pour l'apprentissage, mais face à la multiplication des missions des CFA, ainsi que l'évolution des effectifs et des niveaux de formation du CAP au diplôme d'ingénieur, **c'est l'économie même du l'apprentissage qui se trouve déséquilibrée**. A cet égard, la qualité des formations relève d'abord de la responsabilité des financeurs.

(Voir propositions LIVRE BLANC)

3

COMMENT RENDRE L'APPRENTISSAGE PLUS ATTRACTIF

Les politiques conduites, jusqu'à ce jour, pour rendre l'apprentissage plus attractif ont visé principalement à étendre son champ d'activités vers des formations aux BACS professionnels (BAC PRO) ou brevets de techniciens supérieurs (BTS) et aux titres d'ingénieurs.

Il reste que la vision par les jeunes, les parents et les acteurs de l'orientation est mauvaise, en particulier pour l'apprentissage de Niveau V qui représente 67 % des effectifs.

Cette permanence d'une mauvaise image s'explique notamment par la banalisation du prolongement des études au sein du système scolaire public. Cette persistance du schéma des études longues salvatrices, et synonyme de voie sacrée pour acquérir des grades, s'accompagne du développement de la « tertiarisation » de la société.

A l'opposé, l'apprentissage a été soutenu par des métiers conventionnels qui, eux-mêmes, se considèrent parfois encore comme porteurs de la tradition qui possède ses propres valeurs. Ainsi, la réussite personnelle et la promotion sociale sont affaires de talent, de courage, d'appartenance à l'entreprise, plus que d'accumulation illimitées de connaissances.

Cette image de l'apprentissage reste négative, aussi, en raison de l'ignorance de ses réalités dans les collèges et par les services d'orientation. Les professeurs ont une bonne pratique pour orienter les jeunes vers la poursuite d'études générales, vers les BACS généraux alors que la voie professionnelle leur est presque inconnue et leur inspire des craintes. L'ensemble de ces comportements a transformé l'orientation (ou le conseil) vers l'apprentissage en voie « d'orientation par défaut »

Avec l'usage, cette voie est devenue une solution pratique qui permet d'écouler l'échec scolaire à la fin de la scolarité obligatoire, directement vers l'apprentissage de Niveau V.

Cette prise de conscience nous oblige à utiliser une approche multifonctionnelle pour favoriser une politique d'attractivité de l'apprentissage :

- en fonction de l'origine des jeunes (collège, lycée),
- en fonction des différents acteurs,
- en fonction des besoins formalisés par les entreprises.

1. Pour les jeunes

L'attractivité de l'apprentissage pour les jeunes passe par une équité dans la reconnaissance et l'accès identique aux prestations dont bénéficient les autres jeunes de même niveau (lycéens et étudiants).

La question de la parité entre le CFA et le lycée professionnel, au moment de l'information et de l'orientation des jeunes, est un premier point essentiel et qui est devenu une question des mentalités à faire évoluer.

Nous ne devons pas négliger que nous sommes dans une société où le rôle des « services » est de plus en plus important. L'apprentissage doit se développer plus rapidement dans les domaines des services. Son image n'en sera qu'améliorée en démontrant qu'il réagit rapidement aux changements de l'économie.

La mise en place de passerelles : aller/retour de l'apprentissage avec la voie scolaire, jeunes qui ont interrompu leurs études, prolongation des études... est rendue possible aujourd'hui par une plus grande mobilité des jeunes qui pratiquent des « JOB » en entreprises.

Il faut aussi autoriser le redoublement afin de réduire le taux d'échec aux examens et envisager une année supplémentaire pour les jeunes les plus faibles à la sortie du collège.

La promotion auprès de l'imaginaire des jeunes sur l'apprentissage passe par une valorisation du rôle de promotion sociale que joue cette voie actuellement. La mise en scène d'actions personnelles qui racontent des histoires de réussite de vie au travers de personnes qui ont « réussi » en débutant leur parcours par l'apprentissage correspond aux attentes des jeunes.

La question de la carte d'étudiant, de l'accès aux allocations logements, aux prestations de vie lycéenne font l'objet de blocages administratifs qui nuisent à l'image positive de l'apprentissage.

2. Pour les parents (la mère)

Le choix de l'orientation d'un jeune issu du collège est un chemin d'angoisse pour les parents, d'autant qu'ils n'apprennent que tardivement que leur enfant n'est pas admis au lycée professionnel.

La mère du jeune, le plus souvent, va rechercher rapidement un CFA et une entreprise au moment des vacances d'été.

Un vrai support à ces choix est indispensable pour l'aide à l'orientation à l'apprentissage.

Une vraie campagne de communication générique pour l'apprentissage doit être lancée auprès des parents. **Son seul fondement est la mise en avant des valeurs positives de l'apprentissage.**

3. Pour les principaux de collèges, professeurs et conseillers d'orientation psychologues (COP)

Au niveau de ces prescripteurs, il faut rendre obligatoire une formation sur l'apprentissage qui ne se résume pas à une approche réglementaire et financière. Ils doivent appréhender la réalité de vie de l'apprenti, les différents métiers préparés et les possibilités d'évolution offertes aux jeunes issus de cette filière.

Nous devons apporter des moyens d'information généraux et démontrer l'égalité de chances entre la filière en lycée professionnel et celle en CFA. Bien entendu, le délicat problème des jeunes en échec scolaire doit être abordé afin d'en réduire progressivement le nombre.

Le système de communication mis en place par les CFA dans les collèges, ainsi que l'amélioration de la fréquentation aux « journées portes ouvertes » des CFA devrait faire l'objet de conventions partenariales. Sur ce point, les enseignants des CFA, en particulier certaines branches qui sont absentes lors de l'information dans les collèges, devraient être aussi formés afin de recevoir les bases pour organiser ce travail de « missionnaires » auprès des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} et des enseignants.

Il appartiendra aux conseils régionaux, dans le cadre des missions qui leur seront prochainement dévolues, de mieux valoriser l'apprentissage auprès de COP et des professeurs principaux de telle sorte qu'ils n'oublient pas, dans la majorité des cas, de proposer une orientation CFA, à côté de l'orientation en lycée professionnel.

Par ailleurs, les lycées professionnels doivent « aussi assumer » les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} techno qui sont en difficulté scolaire, car l'insertion de ces jeunes par l'apprentissage doit être partagée par le secteur public.

4

L'ALTERNANCE

A la suite de notre introduction, il faut attendre les propositions du Gouvernement sur l'alternance :

- Information, orientation, recrutement
- Accueil travail et vie de l'apprenti
- Le rôle de l'entreprise
 - faciliter ce rôle

L'entreprise est-elle un lieu d'expérience ou doit-elle assurer un rôle pédagogique partagé ?

- Y a-t-il assez d'entreprises aptes à développer l'apprentissage ?
Le cas des artisans.

(Voir propositions LIVRE BLANC)

CONCLUSION

Dans les faits, trois types d'apprentissages existent en France :

1. L'apprentissage artisanal **65,4 %**

qui concerne des jeunes à la fin de leur scolarité obligatoire devant faire face à des difficultés scolaires et sociales. Cette population représente les deux tiers de l'apprentissage en France.

En cumulant une nouvelle pédagogie en CFA, le suivi individuel en entreprise par le maître d'apprentissage, et un début d'autonomie sur le plan financier (25 % du SMIC), la majorité de ces jeunes obtiennent un diplôme de 1^{ère} qualification (CAP) et un emploi à 18-19 ans.

2. Les nouveaux diplômes **30 %**

Depuis une dizaine d'années, le BAC PRO et le BTS se préparent de plus en plus par apprentissage. C'est une nouvelle chance pour les jeunes qui quittent le lycée professionnel avec un BEP ou le lycée GT avec un BAC Techno ou général.

Cette filière des niveaux IV et des niveaux III est celle qui se développe le plus actuellement (+ 30 % en 10 ans).

3. Le pré apprentissage

Les récentes mesures qui sont à l'étude pour l'apprentissage junior cherchent à offrir une nouvelle chance aux jeunes qui sont en échec en 5^{ème} et 4^{ème} du collège.

ANNEXE 1

LES MECANISMES DE L'ORIENTATION

Exemple d'un collège à Paris 19^{ème}

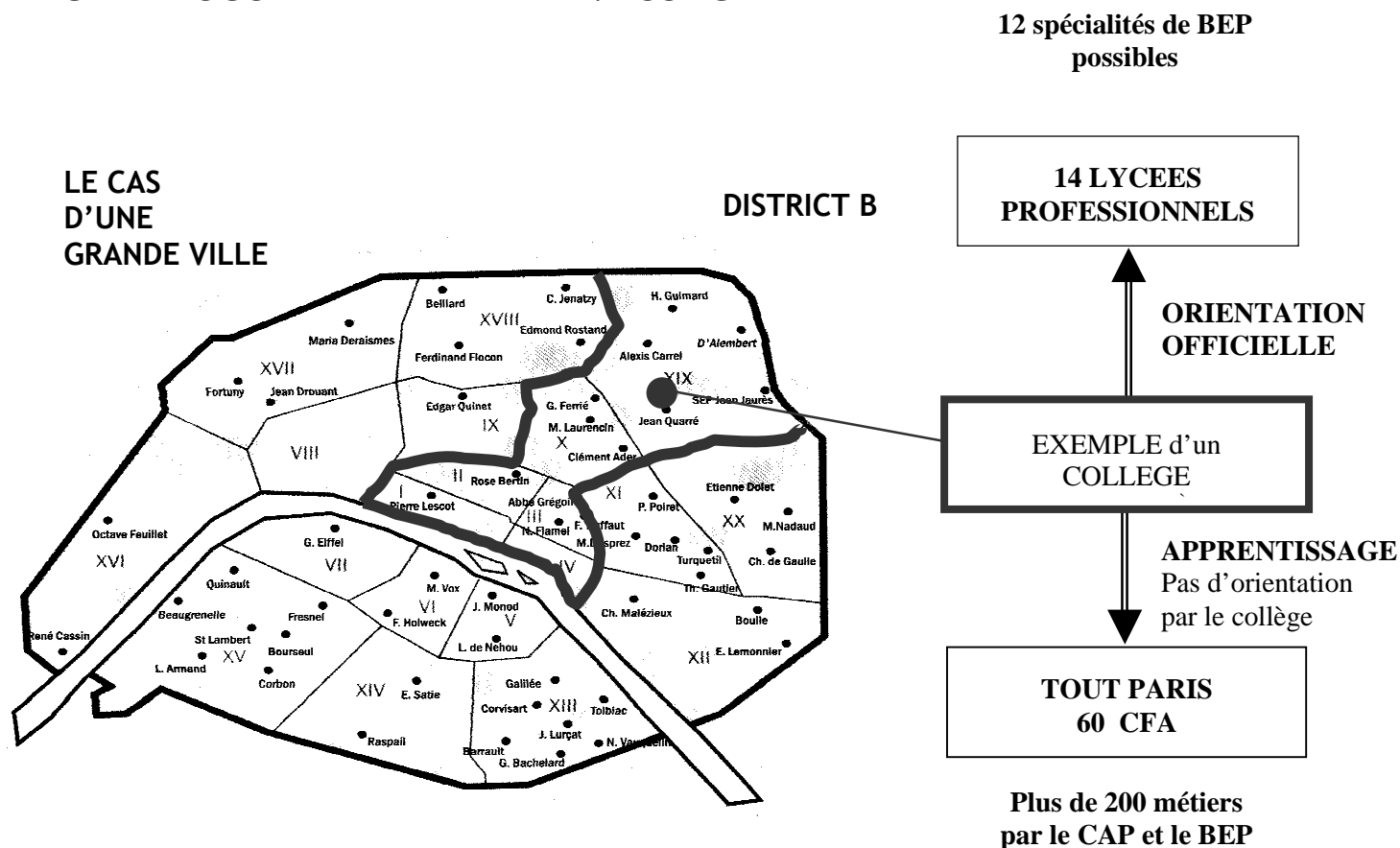
Le principal du collège, sur les conseils du professeur principal et du COP, propose à chaque élève, si possible, deux affectations dans l'un des lycées du DISTRICT. Ici, les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 10^{ème} et 19^{ème}.

Les élèves les plus faibles seront affectés par l'Académie dans l'un des **14 lycées professionnels** du district B, conformément à la carte scolaire.

Les élèves qui ont fait le choix d'un métier en CFA refusent l'affectation proposée par l'Académie, ceux qui n'ont pas de place dans un lycée professionnel pourront rechercher une place dans un CFA de la région et une embauche en entreprise, par la suite.

Le choix du CFA et du métier est libre et l'apprentissage offre plus de choix que la carte scolaire. **Cette souplesse offerte par l'apprentissage est un avantage important**, dans la limite des conditions d'admission de chaque CFA.

CARTE SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE



LA SOUPLESSE AU NIVEAU DU CHOIX D'UN CFA ET D'UN METIER permet de trouver des solutions en dehors de l'offre scolaire publique. Il est dommage que ce dispositif ne soit utilisé qu'en second rang, après les choix effectués par les lycées professionnels.

ANNEXE 2**LES OLYMPIADES DES METIERS****Plus de métiers techniques à l'international****Présentation des Olympiades des Métiers**

Depuis plus de cinquante ans cet événement rassemble tous les 2 ans, dans un pays différent, des jeunes de moins de 23 ans venus de tous les continents, pour participer à ces jeux mondiaux organisés par WORLDSKILLS – 37 pays participants.

Cette compétition mondiale a été créée pour promouvoir les métiers et les jeunes professionnels. C'est une contribution essentielle au succès économique des pays et à l'accomplissement personnel des individus.

La sélection des métiers en compétition (40)

40 métiers sont inscrits au concours international. Pour qu'un métier soit intégré à la compétition, 12 pays membres de WORLD SKILLS doivent présenter un candidat.

Un nouveau métier ne sera introduit qu'à condition qu'un des 40 métiers quitte le concours.

Ce règlement assure une bonne représentativité, au niveau international, des métiers pratiqués et donne une image des évolutions à venir (voir tableau en page suivante).

- **Les métiers techniques**

– Industrie.....	14	} CFAI – LP Niveaux IV et III
– Automobile.....	3	
– Bois.....	3	
– Technologie de l'information.....	3	
	<hr/>	
	23	(57,5 %)

- **Le BTP** 7 (17,5 %)

- **Les métiers traditionnels**

– Métiers de la table.....	4	
– Métiers d'art.....	6	
	<hr/>	
	10	(25 %)

TOTAL	40 métiers
--------------	-------------------

Les jeunes qui concourent dans les Métiers Techniques sont originaires de CFAI et de lycées professionnels. Ils proviennent d'orientations Niveau BEP à la sortie du collège et leur niveau réel est proche du BTS.

A noter la place importante occupée par l'Industrie : 20 métiers sur 40, soit la moitié des métiers.

Le ratio français pour l'industrie et les métiers techniques est plus faible dans l'enseignement professionnel (28,5 %) et correspond aux pratiques devenues courantes de délocalisation industrielle qui nous sont propres.

Le BTP (17,5 %) et les Métiers Traditionnels (25 %) ont une représentation qui correspond mieux à ce qui se fait en apprentissage en France avec le CAP/BP.

40 METIERS EN COMPETITION EN 2003
(Sélection Mondiale – 37pays)

INDUSTRIE (14)		B T P (7)		METIERS DE LA TABLE (4)	
01	AJUSTAGE	12	CARRELAGE	32	PATISSIER / CONFISEUR
02	OUTILLAGE DE PRESSE	15	PLOMBERIE	34	CUISINE
03	MECANIQUE DE PRECISION	18	ELECTRICITE (courant faible)	35	SERVICE RESTAURATION
04	MECATRONIQUE	20	MAÇONNERIE	45	BOULANGERIE (en présentation)
05	CDAO – DESSIN INDUSTRIEL	21	TAILLE DE PIERRE	METIERS D'ART (6)	
06	TOURNAGE / CNC	22	PEINTURE ET DECORATION		
07	FRAISAGE / CNC	23	PLATRERIE	27	BIJOUTERIE / JOAILLERIE
08	CONSTRUCTION METALLIQUE (acier)	BOIS (3)		28	FLEURISTE
10	SOUDAGE			29	COIFFURE
11	MODELAGE	24	EBENISTERIE	31	COUTURE DAMES
14	CHAUDRONNERIE	25	MENUISERIE	37	JARDINIER / PAYSAGISTE
16	ELECTRONIQUE INDUSTRIELLE	26	CHARPENTE	41	SOINS ESTHETIQUES (en démonstration)
19	ELECTRICITE INDUSTRIELLE	AUTOMOBILE (3)		NTIC (3)	
38	REFRIGERATION TECHNIQUE			09	TIC/ APPLICATIONS DE LOGICIELS
13	TOLERIE / CARROSSERIE	33	TECHNOLOGIE AUTOMOBILE	39	GESTION RESEAUX INFORMATIQUES
36	PEINTURE AUTOMOBILE	36	PEINTURE AUTOMOBILE	40	ARTS GRAPHIQUES – PRE PRESSE

ANNEXE 3**L'IMPACT DU CHOC DEMOGRAPHIQUE**

Les générations les plus nombreuses de l'après-guerre vont atteindre 60 ans dès 2005 et, parallèlement, la population qui sera en âge de rentrer sur le marché du travail sera moins nombreuse, ce qui amènera la population active (PA) à baisser sensiblement. Des tensions pourraient apparaître sur le marché du travail.

En 2001, il y avait 475.000 personnes âgées de 60 ans et plus, en activité, en 2006, il y en aura 700.000.

Les perspectives démographiques influent directement sur les comportements d'activité mais il faut aussi tenir compte des conséquences de la réforme récente des retraites sur l'activité des seniors et de la croissance réelle du PIB, jusqu'en 2010. Les différents scénarii utilisant des croissances hautes (croissance de 2,5 à 3 %) émettent l'hypothèse que les tensions sur le marché du travail seront importantes à partir de 2005.

Les leviers pour agir et s'adapter au nouveau contexte seront différents selon les branches, régions et professions et les diagnostics devront être réalisés au cas par cas.

Trois caractéristiques se combinent : les jeunes en apprentissage, les qualifications et les métiers... et permettent certains commentaires.

Les jeunes en apprentissage :

- Les ressources en emploi, jusqu'en 2010 sont principalement liées aux régimes de fin de carrière, en particulier la durée de cotisation obligatoire. Les apprentis apportent une solution pour remplacer les seniors peu qualifiés.
- Il faut choisir entre l'augmentation de l'apprentissage et l'augmentation des flux migratoires.
- En France, peu de cumul emploi-scolarité, par rapport aux pays du Nord.
- Le taux d'activité des femmes est en forte croissance.
- Le système des salaires à l'ancienneté oblige les entreprises à remplacer les salariés âgés par des jeunes.
- problème des seniors face aux nouvelles technologies.
- La mobilité des salariés est plus importante chez les jeunes.
- Au niveau des taux d'activités européens, la France est en queue de peloton pour les jeunes. Peu de formation en alternance, le système éducatif français repose sur l'institution scolaire.

Les qualifications : premières et moyennes

- Demande de qualification croissante des entreprises y compris les petites.
- Le remplacement des ouvriers qualifiés âgés est préoccupant dans certains secteurs.
- La demande est très importante en techniciens et techniciens supérieurs.
- Nouvelles technologies : elles font partie, aujourd'hui, des qualifications de départ. De plus, les employés et les techniciens doivent arriver dans l'entreprise avec un niveau élevé de pratique (ordinateur, Internet, matériels numérisés).
- La capacité des entreprises à attirer des salariés qualifiés (Niveau IV et III) de secteurs concurrents deviendra un élément majeur, ainsi que la mobilité.

Les secteurs professionnels et les métiers

Certains métiers ont une forte croissance en emploi, d'autres vont être fortement touchés par les départs en retraite ; la combinaison de ces deux caractéristiques génère une concurrence importante entre les métiers.

Du fait de la transversalité de plus en plus importante entre les secteurs professionnels, il est difficile de faire des pronostics précis.

Les spécialistes de la démographie soulignent cependant certains points :

- Certaines professions comme le BTP, l'industrie ou l'hôtellerie/ restauration, vont être confrontées à des difficultés de recrutement, ce qui pourrait les conduire à jouer une augmentation du solde migratoire.
- Les jeunes seront davantage embauchés dans les métiers des services, en particulier dans le commerce, le tertiaire, le service aux particuliers, les loisirs...
- L'emploi ouvrier qui connaît un repli global depuis quelques temps se comportera mieux dans les 10 années à venir, mais surtout au profit des plus qualifiés et des ouvriers hors industrie (routiers, services logistiques, cuisiniers...)
- Les emplois à dominante féminine seront en augmentation. Une des réponses aux tensions sur le marché du travail serait de placer les femmes sur le créneau de métiers où les « tensions » sont prévisibles.
- Dans le tertiaire, sont prévues de fortes croissances, dans les métiers de services en particulier, résultant du vieillissement des populations, du développement du travail féminin et de l'importance grandissante des problèmes de sécurité.
- La croissance des emplois dans le domaine de la santé sera équivalente à celle des métiers de services (15 %).
- L'hôtellerie/ restauration connaîtra une hausse de 15 % résultant du développement des commerces et du repli des non salariés vers ces commerces.
- Dans l'industrie, les secteurs qui connaîtront la plus forte croissance seront la maintenance et les industries de process. Le BTP devrait rester stable.

Extrait de « l'Atelier qualification prospective » - Novembre 2002

ANNEXE 4**Liste des abréviations**

4^{ème}/3^{ème}	Elèves des classes de techno de collège (hors SEGPA)
BAC PRO	BAC professionnel
BAC TECHNO	BAC technologiques (STT, STI...)
BEP	Brevet d'enseignement professionnel
BP	Brevet professionnel
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CFAI	Centre de Formation des Apprentis en Industrie
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
Contrat d'apprentissage	Permet de préparer un diplôme
Contrat de qualification	Permet d'acquérir une qualification professionnelle
Contrat d'orientation	Avoir une 1 ^{ère} expérience professionnelle
Contrat d'adaptation	Pour s'adapter à un emploi
COP	Conseiller d'Orientation Psychologique
CPC	Commission Paritaire (référentiels diplômes)
DARES	Direction Recherche et Etudes du Ministère des Affaires Sociales
FILIERE	Itinéraire de formation
FPC	Formation Professionnelle Continue
LGT	Lycée Général et Technologique
LOGISTIQUE	Transport, manutention, conditionnement, approvisionnement, etc...
LP	Lycée Professionnel
LYCEE	Lycée Général et Professionnel
MC4 et MC5	Mention Complémentaire de niveaux IV et V
M€	Millions d'Euros
MEN - DPD	Ministère de l'Education Nationale – Direction du développement
NIVEAU III	Préparation BTS
NIVEAU IV	Préparation BAC PRO – BP
NIVEAU V	Préparation CAP – BEP
OBSERVATOIRE EP & A	Observatoire de l'Enseignement Professionnel et de l'apprentissage
PA	Population Active
TH	Titres homologués
TPE	Très Petites Entreprises – Moins de 9 salariés